



Une approche de prévention

Comme à chaque printemps, le Comité d'inspection professionnelle (CIP) de l'Ordre lance son *Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession* (voir p. 34), qui prend effet le 1^{er} avril 2006 pour la période 2006-2007.

Cette année, l'objectif est de rencontrer 1000 ingénieurs membres de l'Ordre, individuellement ou en groupe, comparativement à 700, l'an dernier. L'augmentation du nombre de rencontres se justifie aisément par l'importance, pour chaque ingénieur, de posséder toutes les compétences et connaissances

ce secteur et qu'ils respectent bien les règles liées à l'authentification des documents, en signant et scellant les plans et devis réalisés par eux ou sous leur surveillance immédiate. Rappelons qu'il s'agit d'une obligation imposée par la Loi sur les ingénieurs du Québec.

Plusieurs cas portés à l'attention de l'Ordre, que ce soit au CIP ou au syndicat, montrent que certains ingénieurs ont tendance à sous-estimer la complexité du traitement des eaux usées d'origine domestique. L'estimation du volume d'eau à traiter, le type

d'équipements, la pente du terrain, la nature et la perméabilité du sol naturel, l'épaisseur de la couche de sol naturel par rapport au niveau des eaux souterraines, du roc ou d'une couche de sol imperméable ou peu perméable sont autant d'éléments que l'ingénieur doit considérer dans la conception d'un système de traitement des eaux usées pour les bâtiments isolés, c'est-à-dire qui ne sont pas reliés à un réseau d'égout municipal.

Le CIP préconise une approche axée sur la prévention plutôt que sur la coercition. Son premier objectif est d'informer et de sensibiliser les ingénieurs sur les meilleures pratiques.

requis pour exercer dans un domaine en particulier. Il est aussi primordial que tous les ingénieurs respectent les lois et les règlements qui entourent la pratique de l'ingénierie au Québec.

Le CIP préconise une approche axée sur la prévention plutôt que sur la coercition. Son premier objectif est d'informer et de sensibiliser les ingénieurs sur les meilleures pratiques. Les rencontres avec les représentants du CIP constituent une occasion pour tous les ingénieurs de bien s'informer sur leurs obligations.

Dans les grandes entreprises, le CIP consacre également du temps à informer et sensibiliser la direction de façon à ce que celle-ci comprenne bien le cadre réglementaire et législatif qui entoure la pratique de l'ingénierie. La direction de l'entreprise peut ainsi mieux offrir aux ingénieurs toute l'autonomie nécessaire pour s'acquitter de leurs responsabilités.

Un exemple : le traitement des eaux usées d'origine domestique

Bien que les rencontres s'effectuent généralement sans égard au secteur d'activité professionnelle, à la discipline du génie ou au nombre d'années d'expérience de l'ingénieur, le *Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession* met souvent l'accent sur un secteur ou un autre de la pratique de l'ingénierie. L'an dernier, les représentants du CIP avaient accordé une attention particulière aux ingénieurs à l'emploi de la grande entreprise en mettant en place un nouveau mode de déroulement des rencontres.

Cette année, une attention particulière sera accordée au domaine du traitement des eaux usées d'origine domestique. Toujours sous le signe de la prévention, les représentants du CIP s'assureront que les ingénieurs engagés dans ce genre de mandat possèdent bien les compétences requises pour exercer dans

L'enjeu peut sembler insignifiant, mais il faut comprendre que, dans tout système de traitement des eaux usées d'origine domestique, il est primordial d'assurer la plus grande protection des sources d'eau potable. Toute lacune dans la conception des systèmes de traitement des eaux usées peut avoir des conséquences néfastes pour l'environnement, notamment par la contamination de cours d'eau et de la nappe phréatique, et, par le fait même, sur la santé de la population.

Former pour prévenir

Tout ingénieur actif dans le domaine de l'assainissement des eaux domestiques devrait s'assurer qu'il maîtrise bien tous les aspects de ce secteur d'activité. C'est aussi vrai pour tout autre domaine d'ailleurs. Il importe que tous les ingénieurs soient bien conscients qu'ils ont la responsabilité d'effectuer leur travail selon les règles de l'art, ce qui implique une maîtrise des aspects techniques et juridiques du domaine concerné.

Ainsi, le Centre de formation continue de l'École Polytechnique de Montréal offre un programme de formation en trois modules portant sur la conception de systèmes de traitement des eaux usées d'origine domestique. Ce programme a été conçu à la demande de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Il vise la correction des principales lacunes de compétences identifiées par l'Ordre.

En conclusion, rappelons que la visite de l'inspecteur représente une belle occasion de revoir l'ensemble des procédures et des habitudes qui entourent la pratique du génie. L'Ordre est convaincu que la rigueur des pratiques, le respect des lois, des règlements et des obligations de l'ingénieur, ainsi que le souci de maintenir constamment à jour ses connaissances constituent la meilleure façon d'assurer la protection du public et de sauvegarder la crédibilité de la profession.